



## Référendum du 26 mars 2006

**Sur le droit de vote et l'éligibilité  
des résidents étrangers aux élections locales.**

La Cgt se félicite de cette initiative qui permettrait que soit reconnue l'égalité dans l'exercice de la citoyenneté. Les résidents étrangers participent à la création de richesses et payent leurs impôts. Ils participent de différentes manières dans la vie locale (associations, syndicats, ...).

La citoyenneté est un droit, elle ne s'octroie pas, elle est le droit pour toute personne de proposer, de participer et d'accompagner les décisions qui la concernent. C'est la pratique citoyenne qui produit les droits. Nul ne peut être exclu de cette participation à la décision démocratique à partir du moment où il contribue, en fonction de ses moyens, à la construction commune.

La démocratie est indissociable de la citoyenneté et des droits.

Les étrangers présents sur le sol français bénéficient de l'éligibilité et du droit de vote dans plusieurs types d'élections. Dans les entreprises, l'ensemble des salariés français comme immigrés vivent les mêmes difficultés, les mêmes combats face au gouvernement/patronat (économique, sociale, démocratique). Ils peuvent participer aux élections des représentants des salariés, être éligibles et délégués syndicaux. Ils peuvent participer aux élections prud'homales (la Cgt revendique qu'ils puissent être éligibles aux élections prud'homales). Ils peuvent être électeurs et éligibles au conseil d'administration des caisses de la sécurité sociale et représentants des parents d'élèves à l'école, au collège et au lycée.

Le traité de Maastricht du 7 février 1992 permet la participation des étrangers communautaires aux élections locales. Pourquoi ne pas étendre ce droit ?

La Cgt considère le vote et l'éligibilité des résidents étrangers comme un des piliers de la démocratie locale, de la cohésion sociale, d'une reconnaissance, du mieux vivre ensemble et soutient pleinement cette initiative.

**Pour toutes ces raisons,  
le Congrès de l'Union Locale Cgt de Saint-Denis appelle à  
l'unanimité la population dionysienne à voter en masse le 26 mars :**

# OUI

**FRANÇAIS, IMMIGRES,  
MEME PATRON MEMES DROITS !**